

VIETNAM

La peine capitale – châtement inhumain et inefficace

Index AI : ASA 41/026/2003

ÉFAI

Embargo : jeudi 28 août 2003 (23h00 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a rendu public ce jeudi 28 août 2003 un rapport exposant les préoccupations de l'organisation concernant l'application de la peine de mort et la hausse sensible du nombre des exécutions au Vietnam cette année. Soixante-deux condamnations à mort et dix-neuf exécutions ont été enregistrées depuis le début de l'année 2003 par Amnesty International dans ce pays, plus du double par rapport aux chiffres de l'année dernière à la même époque. L'organisation se base sur les données fournies par la presse vietnamienne officielle.

« Le nombre réel des exécutions, ainsi que celui des condamnations à mort, est sans aucun doute beaucoup plus élevé que celui qui figure dans les statistiques officielles communiquées à Amnesty International », a déclaré l'organisation.

Au Vietnam, les condamnés à la peine capitale sont fusillés par un peloton d'exécution, composé de cinq personnes ; les exécutions sont souvent publiques, l'inhumation est faite ensuite très rapidement. Les proches ne sont pas informés à l'avance. On les contacte pour venir récupérer les effets des prisonniers exécutés deux ou trois jours après l'exécution.

Vingt-sept infractions passibles de la peine de mort figurent toujours dans le Code pénal, parmi lesquelles le vol qualifié, le détournement de fonds et la fraude. Au moins un tiers des condamnations à mort enregistrées par Amnesty International concernent des délits liés à la législation sur les stupéfiants.

Dans son rapport sur la peine de mort au Vietnam, Amnesty International défend l'argument selon lequel la peine de mort, que l'organisation considère comme le châtement le plus cruel, le plus inhumain et le plus dégradant, constituant une violation du droit à la vie, n'a pas démontré son efficacité comme moyen de dissuasion et a même, dans certains cas, augmenté la probabilité d'une résistance armée au moment des arrestations.

« Nous sommes également profondément préoccupés par le fait que des procès entachés d'irrégularités, se déroulant dans des conditions qui sont souvent loin de satisfaire aux normes internationales d'équité, conduiront inévitablement à des dénis de justice graves et irréversibles », a ajouté l'organisation.

En même temps que son rapport, Amnesty International a publié une série de recommandations ; y figure notamment un appel aux autorités vietnamiennes pour qu'elles réduisent le nombre d'infractions passibles de la peine de mort ; dans l'attente de l'abolition complète de ce châtement, l'organisation engage les autorités à rendre publiques toutes les informations relatives à l'application de la peine capitale. ●

Pour consulter le texte complet du rapport d'Amnesty International (en anglais), veuillez consulter le site :

<http://web.amnesty.org/library/index/engasa410232003>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>